



Procès-verbal AG du 10 novembre 2015

Ordre du jour

Partie statutaire 18h30

1. Accueil, approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de l'AG 2014
3. Rapport d'activités
4. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes, approbation
5. Cotisations 2015
6. Perspectives
7. Divers

Partie informative 19h15

1. Conférence de Monsieur Lucien Willemin sur le thème « **Croissance, décroissance : sortons de l'impasse !** ».
2. Echanges et discussion

Présences : Le comité et 26 personnes

Excusés : Nathalie Cretton, Nathalie Michellod, Jérôme Fournier, Daniel Morisod.

Partie statutaire

Début de la séance à 18h45

1. Accueil, approbation de l'ordre du jour

Mots de bienvenu du Président. L'ordre du jour est accepté par l'assemblée.

2. Approbation du PV de l'AG 2014

Le PV de l'AG 2014 est accepté par l'assemblée.

3. Rapport d'activités

Les activités de l'année écoulée étaient principalement concentrées sur Tamoil. L'annonce de l'arrêt de la raffinerie ne signifie pas la fin des activités. Nous nous trouvons face à l'alternative soit d'un arrêt momentané soit d'un arrêt définitif. Au vu de la situation, Chablair a tiré la conclusion que la raffinerie n'ouvrirait certainement plus. Par contre, nous sommes inquiets en ce qui concerne



l'entretien des installations, la mise en sécurité du site, l'assainissement et les conditions financières. Nous avons voulu avoir des éclaircissements sur ces points en contactant notamment le service cantonal valaisan. Notre volonté est que le principe du pollueur-payeur entre en vigueur car nous craignons un Cremona bis.

Autres préoccupations : la friche industrielle. Nous avons donc insisté auprès des autorités pour, qu'en cas d'une reprise des installations par un tiers, le repreneur s'engage à achever les assainissements et à respecter les normes environnementales.

Chablair a également contacté des experts afin d'être éclairé dans ce contexte très technique. Tout d'abord, nous avons fait appel à Jean-Louis Walter, expert chimique indépendant, qui a dénoncé dans la presse (le Temps) les analyses faites sur le site. Il prétend également que des analyses approfondies n'ont pas été réalisées dans les alentours et en aval de la raffinerie et nous encourage à faire des prélèvements. Chablair a aussi contacté un ancien responsable de Tamoil qui met en évidence des lacunes sur le plan de la sécurité qui doit être garantie par l'Etat. Enfin, Chablair a rencontré pour l'aspect juridique Mme Favre, avocate, qui nous précise qu'il n'y a pas de base légale qui obligerait de démanteler les installations sauf si le site est classé contaminé et qu'il aurait un impact négatif sur le paysage. Elle souligne que les autorités doivent améliorer l'information à la population. Enfin, elle précise que les autorités ne peuvent changer d'affectation de la zone seulement après 10 à 15 ans.

Le SPE (service de la protection de l'environnement valaisan) a demandé un cahier des charges à Tamoil pour les assainissements. Le jugeant insuffisant, le SPE a réclamé un nouveau cahier des charges. Les analyses de détail ne sont pas encore connues à ce jour.

L'Etat du Valais cherche un nouveau repreneur. Il n'en a pas trouvé pour l'instant. La nouvelle modification de la Loi sur les constructions devrait permettre d'obtenir des garanties financières. Tamoil a fait recours au Tribunal fédéral. Affaire à suivre.

Susanne Junclaus Delarze a déposé une interpellation au Conseil d'Etat vaudois en ce qui concerne la gare de chargement. La réponse est que l'exploitation va continuer mais que quelques assainissements doivent encore être réalisés.

Autre sujets préoccupants :

Satom : Eddy Blatter, directeur de la Satom et le président du conseil d'administration ont envoyé une lettre à toutes les communes actionnaires afin d'insister sur le fait de ne pas trier les plastiques. Chablair a écrit aux communes afin de les inciter à trier le PET et de savoir si elles ont mis en place une collecte d'autres déchets plastiques. 9 réponses nous sont parvenues. Ces communes nous ont assuré continuer à recycler le PET mais n'envisageaient pas forcément de recycler les autres plastiques. Une usine à Grandson, s'est ouverte en mai 2015 pour traiter et recycler les déchets plastiques. Régis Chanton, caissier de Chablair, s'est rendu à l'OFEV pour se renseigner au sujet de cette nouvelle



possibilité. Réponse de L'OFEV : la Confédération encourage ce genre d'initiative et se dirige vers cette solution. Elle maintient que recycler des plastiques est meilleur d'un point de vue écologique que de les brûler.

Fugue Chablaisienne : Chablair a participé à la Fugue chablaisienne au côté de Pro vélo et de l'ATE.

Réseaux sociaux : Une page Facebook a été créée ainsi qu'un compte Twitter. Actuellement l'impact est faible, mais il ne faut pas ignorer ce genre de communication.

Conclusion :

L'arrêt de la raffinerie implique un suivi de plusieurs années. Nous exigeons une meilleure information de la part des autorités. Le contact auprès des experts est très important. Nos actions en toute modestie sont très utiles. Le but est de faire pression sur les autorités afin que les normes environnementales soient respectées. Nous remercions les membres et les invitons à recruter de nouveaux membres.

Prise de parole de Régis Chanton, juriste et caissier: il explique que comme nous sommes dans un système fédéraliste, les sites contaminés sont du ressort de la Confédération tandis que la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire sont du ressort du canton et des communes. Il a également lu à l'assemblée le décret de la modification de la loi sur les constructions. Quant à la loi sur la protection des données, les autorités doivent être plus transparentes.

4. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes, approbation.

Lecture du caissier. Les comptes sont approuvés par l'assemblée.

5. Cotisations

Elles sont maintenues à CHF 30.-.

6. Perspectives

A la vue des résultats des élections fédérales, les responsables politiques au pouvoir sont moins sensibles à l'écologie, c'est pourquoi, les associations jouent un rôle très important. Chablair continuera à :

- faire son travail de pression sur les autorités et son travail d'information.
- contrôler les activités industrielles dans le chablais. D'ailleurs, chaque citoyen est encouragé à signaler ses observations sur le site de Chablair.
- rendre plus dynamique le site et les réseaux sociaux.

7. Divers

Un membre se propose de communiquer par mail afin de s'entre-aider.

Fin de l'AG à 19h30.



Partie informative

Présentation de la conférence de Lucien Willemin à 19h30 suivie de discussions autour d'un verre de l'amitié.

Fin de la soirée à 21h00.